



Congrès Solidaires CCRF & SCL à Saint Georges de Didonne

4 au 8 juin 2018

Résolution
Gestion
Carrières



Le service public est garant de l'intérêt général et de la cohésion nationale.

Le passage en force de réformes régressives telles que l'ont été la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) et la Réforme de l'Administration Territoriale (RÉATE) depuis 2008 a engendré des conséquences dévastatrices et destructrices pour les missions de service public mais aussi pour tous les fonctionnaires. La Modernisation de l'Action Publique (MAP) à partir de 2012 et la fusion des régions en 2015 n'ont fait qu'accentuer les dégâts causés par les réformes précédentes.

Le programme Action Publique 2022 va encore plus loin dans le démantèlement de la Fonction Publique et du statut général de la Fonction Publique. Les réformes annoncées qui visent à supprimer des missions ou à les transférer à des sociétés privées concourent à cette destruction.

Pour continuer à assurer un service public de qualité et impartial, il est indispensable de s'assurer du maintien du statut et de la qualification des personnels.

Cette nécessité, valable pour l'ensemble de la Fonction Publique, l'est tout particulièrement en temps de crise en ce qui concerne le domaine de la protection des consommateurs.

Les agent(e)s doivent continuer de bénéficier des droits et garanties attachés à l'exercice de leurs missions.

*Au niveau **DGCRF & SCL** défense et évolution des carrières*

La Fonction Publique doit permettre à tous les agent(e)s, quels que soient l'origine sociale, le genre, le niveau de formation scolaire ou universitaire, la situation physique, de pouvoir développer une carrière au sein de leur administration de recrutement.

La Fonction Publique doit retrouver son rôle de promotion et d'ascenseur social et ne doit laisser aucune place à la discrimination.

La Fonction Publique est, et doit demeurer, une Fonction Publique de carrière.

Solidaires CCRF & SCL revendique :

- ▶ la réaffirmation de la gestion dans un cadre statutaire et non pas dans un cadre contractuel,
- ▶ une revalorisation de toutes les carrières C, B et A sur des bases radicalement différentes de celles prônées par la Fonction Publique et notamment une accélération de la cadence d'avancement d'échelon pour les agent(e)s en début de carrière,
- ▶ un système de rémunération non lié à des logiques d'objectifs ou de performance individuelle,
- ▶ l'abandon de toute modulation des traitements et du RIFSEEP (Régime Indemnitaires tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel), synonyme d'opacité et d'injustice,
- ▶ la stricte linéarité de carrière pour tous les agent(e)s,
- ▶ que les promotions au choix inter-catégorielles se fassent sur place pour toutes et tous.

Solidaires CCRF & SCL rejette la notion de mérite individuel et le classement discrétionnaire et obscur des agent(e)s par la hiérarchie.

Gestion des personnels

Tous les actes de gestion des agent(e)s, quelle que soit la structure d'affectation, doivent demeurer nationaux et centralisés.

Les règles de gestion appliquées doivent être claires et transparentes afin de ne laisser la place à aucune dérive ni à des pressions hiérarchiques locales.

Solidaires CCRF & SCL demande que des points soient attribués pour l'ancienneté de la demande maintenue de mutation.

L'Administration doit accompagner et soutenir les agents dans leurs évolutions ou changements de carrière. Ils doivent obtenir toutes les informations nécessaires aux dispositions réglementaires et statutaires auxquelles ils ont droit. Ces informations doivent leur être communiquées facilement.

Les Commissions Administratives Paritaires (CAP) nationales doivent rester le lieu de gestion des personnels pour toutes les questions individuelles qui les concernent : mutations, recours, discipline, ... De plus, les avis qui sont émis dans ces CAP doivent être suivis.

Recrutement et effectifs

Le statut de la Fonction Publique est seul garant de l'indépendance des agent(e)s qui exercent les missions de service public. Toute remise en cause de celui-ci doit être combattue.

Le recours, de plus en plus systématique, dans l'ensemble de la Fonction Publique à des contractuel(le)s ou à des vacataires n'est pas acceptable, ces statuts n'offrant que précarité et instabilité.

Pour le SCL, l'absence de concours en filière biologie (dernier concours pour les Ingénieur(e)s en 2002 et pour les Technicien(ne)s en 2011) a conduit au recours systématique de contractuel(le)s pour pallier au manque d'effectif dans ce domaine.

Solidaires CCRF & SCL exige du SCL une solution qui permette aux agent(e)s (C, B et A) de pouvoir dérouler une carrière.

Les velléités de concours commun dans la Fonction Publique ne peuvent être acceptées. Ainsi, compte tenu des particularités des missions de la DGCCRF, il est indispensable que soient maintenus de manière pérenne des concours spécifiques.

Pour les laboratoires, l'Unité de Direction doit étudier toutes les possibilités de promotion dans la mesure où l'organisation de concours sur une base annuelle se révèle impossible.

Ceci pourrait se traduire, par exemple, par l'utilisation d'une partie du plan de qualification pour promouvoir les agent(e)s placé(e)s sur la liste complémentaire du concours interne précédent.

Les coupes claires réalisées année après année dans la Fonction Publique affaiblissent le service rendu aux publics.

Ces réductions drastiques d'effectifs ne peuvent être une réponse à la crise et au déficit. Il faut le démontrer à chaque occasion afin de contrer l'affichage qui en est fait par les politiques.

Au SCL et à la DGCCRF, comme ailleurs dans la Fonction Publique, les suppressions pluriannuelles d'emplois amputent les services de leur capacité d'enquêtes et d'analyses et les empêchent d'exercer pleinement leurs missions.

Solidaires CCRF & SCL dénonce la décision, prise par le SCL, de suppression des postes de gestionnaires au niveau local ce qui entraîne des dysfonctionnements (commande, remboursement, ...). Ces postes doivent être recréés pour plus d'efficacité !

Il est indispensable de procéder, au vu des missions complexes et variées mais aussi des départs massifs à la retraite, à des recrutements importants visant non seulement à compenser les départs mais également à donner des effectifs suffisants à l'exercice des missions dévolues.

Cette exigence concerne tout à la fois la DGCCRF et le SCL.

Carrières

L'élaboration de Plans Ministériels de Qualifications (PMQ) ambitieux et conséquents doit être une priorité pour offrir à chaque agent(e) un déroulement de carrière lui permettant d'obtenir, le plus rapidement possible, le meilleur parcours indiciaire, dans le cadre de réelles carrières linéaires dont la mise en place est essentielle.

Cette linéarité, sans barrage, permettrait que les agent(e)s soient promu(e)s aux grades supérieurs dès qu'ils remplissent les conditions statutaires.

Lorsqu'un(e) agent(e) arrive en fin de carrière, il est indispensable qu'il obtienne à minima le dernier échelon du grade terminal de son corps et que les promotions de fin de carrière (C en B et B en A) se multiplient. Les échelons terminaux doivent par ailleurs être revalorisés.

Il est indispensable de revoir les grilles indiciaires notamment pour tenir compte du tassement de début de carrière et de la nécessité de perspectives d'évolution.

Au SCL, l'absence de concours en biologie affecte les perspectives d'évolution de carrière des agent(e)s.

Solidaires CCRF & SCL revendique :

- ▶ la revalorisation de toutes les grilles indiciaires à hauteur de 60 points d'indice,
- ▶ la prise en compte de la totalité des primes pour le calcul de la retraite,
- ▶ La prise en compte lors des recrutements de l'ensemble des années d'activité dans le privé,
- ▶ une refonte totale des grilles indiciaires avec création d'un grade unique dans chacune des catégories, permettant ainsi, une linéarité de carrière, une meilleure lisibilité, et de surcroit une simplification de la gestion par l'administration.

Dans le cadre de carrière linéaire, **Solidaires CCRF & SCL réclame** un grade unique pour chacune des filières administrative et technique :

- ▶ **Catégorie C** : Adjoint(e) de Contrôle et Adjoint(e) Technique avec un espace indiciaire de 385 / 550 majoré.
- ▶ **Catégorie B** : Contrôleur(euse) et Technicien(ne) avec un espace indiciaire de 400 / 642, ainsi que le maintien du concours interne spécial de C en B.
- ▶ **Catégorie A** : Inspecteur(rice) et Ingénieur(e) avec un espace indiciaire de 450 / 807, ainsi que le maintien du concours interne spécial de B en A pour la filière CCRF, et la création d'un concours interne spécial pour la filière Laboratoires.

Dans l'attente de la satisfaction de notre demande de linéarité de carrière, **Solidaires CCRF & SCL** revendique la transformation de l'actuel emploi d'Inspecteur(rice) Expert(e) en un véritable grade de débouché pour les Inspecteur(rice)s ainsi que la création d'un grade de débouché pour les Ingénieur(e)s autres que celui de Directeur(rice).

Solidaires CCRF & SCL réclame également la **correction des accords dit « Jacob », qui ont entraîné pour de nombreux collègues des chevauchements de carrière.**

Concernant le 1^{er} niveau d'encadrement (actuellement IP, DLN), Solidaires CCRF & SCL réclame un espace indiciaire de 500 / 830.

Pour Solidaires CCRF & SCL un plafonnement des rémunérations au 1^{er} niveau d'indice hors échelle s'inscrivant dans une fourchette de rémunération allant de 1 à xx est une exigence.

Affectations, mutations, fiche de poste

Solidaires CCRF & SCL rejette les affectations et les mutations au profil qui ne serviront qu'à la mise en concurrence entre les agentes et les agents et à la division en codifiant les emplois occupés (nature des missions exercées, type de structure dans laquelle elles sont exercées).

Il en découlera la cotation des postes en lien avec la rémunération « **au mérite** ».

Solidaires CCRF & SCL rappelle au demeurant que les fiches de postes sont généralement obsolètes dès leur parution, du fait de l'évolution permanente des attributions.

Les agentes et les agents de la DGCCRF et du SCL sont des fonctionnaires qui accomplissent des missions de service public. Elles, ils sont au service du public et travaillent pour le bien commun des citoyennes et des citoyens.

